

AVENANT AU REGLEMENT DE JEU-CONCOURS – « EN ROUTE POUR LE BRESIL AVEC HYUNDAI »

PREAMBULE :

La société HYUNDAI MOTOR FRANCE a souhaité modifier son règlement de jeu « En route pour le Brésil avec Hyundai » conformément à l'article 7 dudit règlement afin, notamment, d'offrir à ses participants la possibilité de remporter un voyage supplémentaire au Brésil. Ainsi, le règlement a été modifié comme suit :

Article 1 – La Société Organisatrice

HYUNDAI MOTOR FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 7 349 893,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 411 349 893 dont le siège social est sis 1 avenue du Fief – Zone Artisanale des Béthunes Saint-Ouen-l'Aumône - 95005 CERGY-PONTOISE Cedex, représentée par son Président, Monsieur Deok-Jeong IM, dument habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « Société Organisatrice »,

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « EN ROUTE POUR LE BRESIL AVEC HYUNDAI » du 1^{er} avril 2014 (10h00) au 14 juin 2014 à (16h59) (ci-après le « Jeu ») et pour lequel un règlement de jeu (ci-après le « Règlement ») a été déposé en l'étude de Maître ORAIN Audoin, Huissier de Justice à Cergy (95000), 16 rue Traversière.

Ce jeu inclut les deux phases suivantes :

1^{ère} phase du Jeu : du 1^{er} avril 2014 (10h00) au 25 avril 2014 (23h59)

2^{ème} phase du Jeu : du 26 avril 2014 (00h00) au 14 juin 2014 (23h59)

Article 2 – Dotations

En raison de l'ajout d'une dotation, le présent avenant (ci-après l'« Avenant ») vient modifier comme suit l'article 4. du Règlement :

Un total de 74 (soixante-quatorze) dotations sont mises en jeu selon les modalités suivantes :

1^{ère} PHASE

3 (trois) séjours au Brésil, pour 2 (deux) personnes majeures voyageant ensemble, d'une valeur unitaire moyenne de 6900 € TTC par personne, valable pour le gagnant et la personne de son choix, comprenant chacun.

- les vols Aller / Retour au départ de Paris, avec escales en Allemagne, pour 2 adultes aux dates indiquées ci-dessous,
- les transferts A/R aéroport / hôtel / aéroport au Brésil,
- 3 nuits en formule « tout inclus » au sein de l'hôtel Tropical Resort (5 étoiles-normes locales) situé à 7km de l'aéroport de Manaus comprenant petit-déjeuner, déjeuner, dîner et boissons,

- 2 places pour assister à un match, tel qu'indiqué ci-dessous, en catégorie 1 (boisson et repas inclus) et transport pour se rendre aux matchs,
- les frais de dossier,
- les taxes aéroport
- la surcharge carburant,

Ne comprend pas :

- les assurances
- les dépenses personnelles
- les pourboires (à votre appréciation)
- autres consommations et/ou activités payantes, non comprises dans la formule « Tout inclus »
- les trajets Aller/Retour depuis et pour se rendre à l'aéroport de Paris et éventuelles prestations d'hébergement.

Dates des 3 (trois) séjours et places de matchs associés :

- 1^{er} séjour au Brésil : arrivée le 12 Juin au Brésil et départ le 15 juin du Brésil, 2 places pour le match Angleterre/ Italie
- 2^{ème} Séjour au Brésil : arrivée le 20 juin au Brésil, départ le 23 juin du Brésil, 2 places pour le match Etats Unis/ Portugal
- 3^{ème} Séjour au Brésil : arrivée le 23 juin au Brésil, départ le 26 juin du Brésil, 2 places pour le match Suisse/ Honduras

2^{ème} PHASE

71 (soixante et onze) dotations dont :

- 1 (un) séjour au Brésil, pour 2 (deux) personnes majeures voyageant ensemble d'une valeur unitaire moyenne de 8590 € TTC par personne, valable pour le gagnant et la personne de son choix comprenant :
 - Les vols Aller / Retour au départ de Paris, pour 2 adultes aux dates indiquées ci-dessous,
 - les transferts A/R aéroport / hôtel / aéroport au Brésil,
 - 4 nuits en formule « tout inclus » au sein de l'hôtel Santa Teresa (5 étoiles-normes locales) situé à Rio de Janeiro comprenant petits déjeuners buffet,
 - Un dîner au restaurant gastronomique Têrèze
 - 2 places pour assister à un match, tel qu'indiqué ci-dessous, en catégorie 1 (boisson et repas inclus) et transport pour se rendre aux matchs,
 - les frais de dossier,
 - les taxes aéroport
 - l'assurance rapatriement,
 - l'assistance de Voyageurs du Monde à Rio de Janeiro.

Ne comprend pas :

- toute autre assurance non susmentionnée
- les dépenses personnelles
- les pourboires (à votre appréciation)
- autres consommations et/ou activités payantes, non comprises notamment les déjeuners, dîners et boissons

- les trajets Aller/Retour depuis et pour se rendre à l'aéroport de Paris et éventuelles prestations d'hébergement.

Dates du séjour et places de matchs associés : arrivée le 2 juillet au Brésil et départ le 6 juillet du Brésil, 2 places pour le match de quart de finale au Maracaña le 4 juillet.

- 70 (soixante-dix) dotations dont :
- 10 (dix) ballons de football officiel de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai d'une valeur unitaire moyenne de 30 € TTC,
 - 10 (dix) sacs de sport de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai FIFA d'une valeur unitaire moyenne de 25 € TTC,
 - 10 (dix) T-shirt de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai d'une valeur unitaire moyenne de 20 € TTC,
 - 10 (dix) ballons de football non officiel de la Coupe du Monde d'une valeur unitaire moyenne de 15 € TTC,
 - 10 (dix) peluches représentant la mascotte officielle de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai d'une valeur unitaire moyenne de 15 € TTC,
 - 10 (dix) casquettes Hyundai d'une valeur unitaire moyenne de 5 € TTC,
 - 10 (dix) porte-clés représentant la mascotte officielle de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai d'une valeur unitaire moyenne de 5 € TTC.

La dotation n'est ni cessible, ni modifiable, ni remboursable contre-valeur monétaire. La valeur indiquée pour la dotation correspond au prix public moyen TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Il est rappelé que pour les 4 (quatre) séjours au Brésil à gagner les conditions générales de transport de la compagnie aérienne s'appliquent. Il appartient également aux gagnants des séjours et à leurs accompagnateurs de se renseigner sur les formalités douanières, administratives à remplir ainsi que les éventuels certificats de vaccination à détenir. En tout état de cause, les séjours sont valables pour les gagnants exclusivement et les personnes de leur choix. Les gagnants et leurs accompagnants devront disposer d'un passeport en cours de validité six (6) mois après la date du retour permettant leur entrée et sortie sur le territoire français et sur le territoire brésilien.

Il est entendu par les Participants que les lots attribués sont décrits ci-dessus de manière totalement exhaustive. Par conséquent, aucun frais annexe ne pourra être pris en charge par la Société Organisatrice.

Article 3 – Attribution des lots

En raison de l'ajout d'une dotation, le présent avenant (ci-après l'« Avenant ») vient modifier comme suit l'article 5. du Règlement :

Deux tirages au sort seront organisés par la Société Organisatrice selon les modalités suivantes :

1^{ère} PHASE

Le 1^{er} tirage au sort aura lieu le 30 avril 2014 à l'issue de la 1^{ère} Phase de Jeu parmi les bulletins reçus entre le 1^{er} avril 2014 à 10h00 et au plus tard par la Société Organisatrice le 25 avril 2014 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) et permettra la désignation des 3 gagnants des séjours au Brésil mis en jeu d'une valeur unitaire de 6900 € TTC par personne.

2^{ème} PHASE

Le 2^e tirage au sort aura lieu le 17 juin 2014 à l'issue de la 2^{ème} Phase de Jeu parmi les bulletins reçus entre le 1^{er} avril 2014 à 10h00 et au plus tard par la Société Organisatrice le 14 juin 2014 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) et permettra la désignation des gagnants du séjour au Brésil mis en jeu d'une valeur unitaire de 8590 € TTC par personne ainsi que la désignation des gagnants des autres dotations.

L'attribution des dotations sera effectuée de la manière suivante :

- Le 1^{er} tiré au sort remporte le 1^{er} séjour au Brésil
- Le 2^{ème} tiré au sort remporte le 2^{ème} séjour au Brésil
- Le 3^{ème} tiré au sort remporte le 3^{ème} séjour au Brésil
- Le 4^{ème} tiré au sort remporte le 4^{ème} séjour au Brésil
- Les 10 suivants (du 5^{ème} au 14^{ème}) tirés au sort remportent 1 ballon de football officiel de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai
- Les 10 suivants (du 15^{ème} au 24^{ème}) tirés au sort remportent 1 sac de sport de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai
- Les 10 suivants (du 25^{ème} au 34^{ème}) tirés au sort remportent 1 T-shirt de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai
- Les 10 suivants (du 35^{ème} au 44^{ème}) tirés au sort remportent 1 ballon de football non officiel de la Coupe du Monde
- Les 10 suivants (du 45^{ème} au 54^{ème}) tirés au sort remportent 1 peluche représentant la mascotte officielle de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai
- Les 10 suivants (du 55^{ème} au 64^{ème}) tirés au sort remportent 1 casquette Hyundai
- Les 10 suivants (du 65^{ème} au 74^{ème}) tirés au sort remportent 1 porte-clés représentant la mascotte officielle de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014TM et aux couleurs de Hyundai

Article 4 – Prise d'effet des modifications du règlement de jeu

Cette modification prend effet à compter du 24 avril 2014.

Article 5 – Dépôt de l’Avenant

La présente modification du règlement s’inscrit dans le cadre des modifications des conditions du Jeu, prévues en article 8 du Règlement. Par conséquent, l’Avenant est déposé en l’étude de Maître ORAIN Audoin, Huissier de Justice à Cergy (95000), 16 rue Traversière, et doit être considéré comme une annexe au Règlement.